



Madame La Directrice Académique, Mesdames et Messieurs Les membres de la CAPD,

Avant de rentrer dans le vif des sujets qui vont nous occuper aujourd'hui, nous souhaitons revenir sur les déclarations de Monsieur Macron qui semblent vouloir se concrétiser et qui auront des conséquences sur les agents. En effet, la non fermeture des écoles à classe unique que vous confirmez ici ou là suite au propos présidentiel, ne sera pas sans conséquence sur les moyens. En effet, pour rouvrir, à moins d'avoir des moyens supplémentaires, ce à quoi nous ne croyions pas, il va falloir fermer ailleurs. Il faudra déplacer des collègues alors que le mouvement sera passé.

Nous n'acceptons pas ces coups de com démagogiques qui ne rendent service ni aux usagers, ni aux personnels.

En effet, nous ne défendons ni le démantèlement du service public dans la ruralité, ni le maintien des classes uniques isolées. Cette politique rompt avec la cohérence qui présidait au travers du protocole rural, et ne vise rien d'autre qu'à amplifier un certain clientélisme électoral au détriment d'un projet éducatif durable.

Madame La Directrice Académique, comment donc comptez vous faire pour ne pas fermer en continuant d'ouvrir où cela est nécessaire, le tout en tentant de respecter les personnels. Nous doutons que l'équation soit possible.

Cette CAPD traitera de sujets très importants pour nos collègues :

Tout d'abord, le document qui nous a été adressé confirmerait le maintien du 80% pour toutes les demandes de droit et l'acceptation des temps partiels sur autorisation.

C'est une très bonne chose.

Pourtant, nous dénonçons ici fermement les refus concernant les temps partiels annualisés. Cette disposition permet à certains de nos collègues de répondre à des aspirations personnelles particulières pour lesquelles, le temps partiel hebdomadaire n'est pas adapté.

Le nombre de ces demandes étant réduit, leur mise en œuvre facilitée par d'éventuels couplages, nous vous demandons de revenir sur ces propositions de refus.

Ensuite, nous devons déterminer ensemble, les heureux élus qui pourront bénéficier d'un congé de formation à la rentrée prochaine. Le nombre de mois demandés correspond au double de ce qui sera finalement octroyé. Chaque année, c'est un vrai casse-tête. Les collègues et nous-mêmes nous interrogeons sur la réalité d'un vrai droit à la formation. Que ces demandes relèvent d'un désir de mobilité professionnelle dans ou hors l'Education Nationale, d'un souhait d'épanouissement personnel ou d'enrichissement de sa pratique, celles-ci devraient toutes pouvoir trouver dans un délai raisonnable une suite favorable.

Le Compte Personnalisé de Formation se mettant en place doucement, la formation continue restant confidentielle, le congé de formation est encore actuellement le seul outil à destination des collègues pour enrichir leur parcours personnel et professionnel. Cette question est essentielle pour la motivation des agents, l'épanouissement professionnel et personnel de nos collègues.

Enfin, vous semblez ne pas vouloir entendre notre proposition d'un barème pour l'avancement accéléré au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon.

En effet, lors des deux groupes de travail précédents, le SE Unsa 16 a soumis l'idée d'un barème associant l'avis et l'AGS.

Ce dernier aurait pour avantage de relativiser l'avis et de réduire les écarts entre des collègues.

La démarche que nous faisons est en cohérence avec le PPCR qui prévoit un accès au 11^{ème} échelon au bout de 24 à 26 ans. Ce que nous proposons n'est ni plus ni point qu'une adaptation copiée-collée du barème hors-classe ou classe exceptionnelle.

En refusant notre proposition, vous acteriez une durée dépassant les 26 années pour certains d'entre eux et inférieur à 24 pour d'autres.

D'autre part, en ne tenant compte que de l'avis, c'est bien ce qui est indiqué dans les documents qui nous sont fournis, vous instituez le fait du prince. En effet, en posant un avis excellent à certains et un avis seulement très satisfaisant à d'autres, vous pourrez choisir ceux d'entre nos collègues qui mériteront de gagner 1500 euros de plus.

Loin de nous l'idée de renier ou de mettre de côté l'expertise et le professionnalisme des IENs mais nous ne nous laisserons pas abuser par la conception d'une évaluation qui serait totalement objective. Cela n'existe pas, pas plus que la fourmi de 18 mètres... En tant qu'enseignants nous le savons bien à essayer en permanence de trouver les outils pour rendre le moins subjectif possible le regard porté sur nos élèves.

Nous vous demandons donc de prendre en considération notre proposition.

Pour autant, après de nombreuses interventions de notre part depuis un an maintenant, nous actons avec satisfaction la prise en compte de l'AGS comme critère de départage des candidatures hors classe.

Nous rappelons ici, avant qu'il ne soit trop tard, que cette instance est essentielle pour tous. Elle garantit aux collègues un examen impartial et transparent de leur situation. Elle contribue à restaurer le lien de confiance indispensable qui doit exister entre l'agent et sa hiérarchie. C'est aussi un espace de dialogue qui permet à l'institution et aux personnels qui la représentent d'entendre les revendications, les besoins des enseignants par l'intermédiaire de leurs représentants.